

Le Club Cynophile Les Vengeurs Halluin
organise son 5eme Canicross
le Samedi 28 Février et le Dimanche 1 Mars 2015
en partenariat avec l'ASLA



Siège : 76 rue des Frères
Baert - 59250 Halluin
Tél : 03.20.23.81.39

Bulletin d'inscription

COUREUR

Nom	
Prénom	
Naissance	
Adresse	
Tél	
Mail	
N° Licence	
Club	



Sont considérés licenciés, les licences FLSC, FFST, CNEA, FCB-BCF

Pour les non licenciés, fournir un certificat médical de moins d 1 an indiquant course a pied y compris en compétition

CHIEN

Nom			
Race			
Naissance			
Identification			
Male	☐	Femelle	☐
Propriétaire			



FSLC
Fédération des Sports et Loisirs Canins

Les chiens doivent avoir au moins 12 mois en Canicross et 18 mois en caniVTT le jour de la course

Course	Samedi			Dimanche		
	Licenciés	Non Licenciés	Distance	Licenciés	Non Licenciés	Distance
Canicross a partir de 15 ans	5 €	7 €	2800 m	7 €	9 €	5200 m
CaniVTT a partir de 15 ans	5 €	7 €	2800 m	7 €	9 €	5200 m
CaniEnfants 1 (7 à 10 ans)	1 €	2 €	1000 m	3 €	3 €	1000 m
CaniEnfants 2 (11 à 14 ans)	1 €	2 €	2000 m	3 €	3 €	2000 m

10€ pour les licenciés et 14€ pour les non licenciés si participation aux 2 jours **Supplément de 2 € si inscription sur place**

Il est interdit de faire 2 courses adultes avec le même chien. Il faut 2 chiens pour les personnes faisant Canicross et caniVTT.

Un chien peut faire une course adulte et une course enfant.

ENTOURER LA OU LES COURSES SELECTIONNEES

PROGRAMME

Samedi		Dimanche	
Retrait des dossards Et contrôle véto à partir de 14h	Départ libre à partir de	Briefing	9h00
	14h et jusqu'à 16h adultes	Cani vtt mn/mn	9h30
	16h à 16h30 enfants	Canicross adulte 30s/30s	10h30
	Récompenses vers 17h30	Canicross enfant 30s/30s	vers 12h00
		Remise des prix	13h30

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Les licenciés FSLC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les concurrents non licenciés, ils leur incombent de s'assurer contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde pendant la durée de la manifestation (RC). Une licence journalière de 2 euro est incluse dans le montant de l'inscription pour les non licenciés.

Je reconnais les risques inhérents à la pratique des disciplines proposées par la FSLC

Conditions d'assurances disponible sur : <http://www.fslc-canicross.net/>

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde

J'atteste avoir lu et m'engage à respecter le règlement FSLC de l'épreuve. www.fslc-canicross.net

Chèque à l'ordre de « CCLVH » à renvoyer avant le 21 février 2015 à : Castelain David 46 rue Jean Fievet 59250 Halluin 06/13/60/35/58

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné autorise mon enfant à participer aux épreuves

de Canicross et dégage les organisateurs de tout incident.

DATE

SIGNATURE